

Assemblée de la Commission communautaire française



21 mars 2003

SESSION ORDINAIRE 2002-2003

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**visant à encourager l'achat de produits
et services issus du commerce équitable**

RAPPORT

fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration,
des Relations internationales et des Compétences résiduelles

par M. Claude MICHEL

SOMMAIRE

1. Exposé d'un des auteurs	3
2. Discussion générale	3
3. Examen et vote des considérants et des tirets du dispositif	3
4. Vote sur l'ensemble du texte	3
5. Approbation du rapport.....	3
6. Texte adopté par la commission	4

Présents : M. Mohamed Azzouzi (remplace M. Mahfoudh Romdhani), Mmes Dominique Braeckman, Isabelle Emmery (remplace Mme Anne-Sylvie Mouzon), M. Claude Michel, Mmes Martine Payfa (présidente) et Caroline Persoons, M. Joël Riguelle (remplace M. Michel Lemaire), Mme Anne-Françoise Theunissen.

Absents : MM. Eric André, Jean-Pierre Cornelissen (excusé), Christos Doukeridis, Michel Lemaire (remplacé), Mme Anne-Sylvie Mouzon (remplacée), MM. Mahfoudh Romdhani (remplacé), Alain Zenner.

Assistaient également à la réunion : M. Eric Tomas (ministre-président du Collège), Mmes Bénédicte Bodson, Mylène Laurant (cabinet du ministre-président du Collège) et Marie Delvoye (experte du groupe PS).

Mesdames,
Messieurs,

La commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles, a examiné, en sa séance du 21 mars 2003, la proposition de résolution visant à encourager l'achat de produits et services issus du commerce équitable [doc. 82 (2002-2003) n° 1].

1. Exposé de l'un des auteurs

M. Joël Riguelle (cdH) signale que la présente proposition de résolution a déjà fait l'objet d'un débat au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale. C'est d'ailleurs à la suite de ce débat que le texte dont question ce jour a été cosigné par l'ensemble des groupes démocratiques.

La proposition de résolution est l'expression d'un sentiment partagé par les citoyens selon lequel il faut accompagner le phénomène de la mondialisation par d'autres considérations, et notamment le fait qu'il faut retisser des liens équilibrés entre le Nord et le Sud de cette planète. Cela éviterait de vivre des situations telles que celles vécues aujourd'hui, par ailleurs, dans l'actualité.

Si le citoyen a fait cette démarche, il est normal que les institutions le fassent.

Nul n'ignore que ni les communes, ni les assemblées régionales n'ont une prise directe sur le commerce international mais, par petites touches, dans la sphère d'influence qui est propre à chacun des acteurs – citoyens ou mandataires publics –, il y a moyen de faire avancer une idée généreuse qui permettrait de rétablir un certain équilibre.

Ce dernier est l'intérêt de tous.

M. Riguelle donc se réjouit de ce que l'ensemble des groupes aient voulu signer ce texte. Il ne s'agit pas d'un geste anodin.

2. Discussion générale

Mme Caroline Persoons (MR) souhaite remercier M. Joël Riguelle (cdH) d'avoir proposé son texte à la cosigna-

ture de tous les groupes et d'avoir eu l'idée d'une telle résolution.

Effectivement, la Commission communautaire française vote des textes internationaux (traite des personnes).

Les conditions humaines dans lesquelles sont réalisées la confection de certains produits dans certains pays en voie de développement sont dramatiques (travail des enfants et conditions des femmes).

Il est important qu'à partir des institutions, l'exemple soit montré en vue de favoriser l'achat de produits dont on sait qu'ils sont fabriqués d'une manière conforme à la dignité humaine.

Le débat qui s'est tenu au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale avait examiné la possibilité de créer une sorte de label. Cette reconnaissance devrait avoir lieu au niveau fédéral. On peut voir des marques dites propres se développer dans certains magasins. Il y a une action à mener pour que chaque chaîne de grandes surfaces ne développe ses propres produits sans une information objective.

3. Examen et vote des considérants et des tirets du dispositif

Aucun des quatre considérants et aucun des quatre tirets du dispositif ne suscite de commentaire ou de question.

Ils sont chacun adoptés à l'unanimité des huit membres présents.

4. Vote sur l'ensemble du texte

La proposition de résolution dans son ensemble est adoptée à l'unanimité des 8 membres présents.

5. Approbation du rapport

Confiance est faite au rapporteur et à la présidente pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,

Claude MICHEL

La Présidente,

Martine PAYFA

6. Texte adopté par la Commission

Il est renvoyé au texte figurant au doc. 82 (2002-2003)
n° 1.